

Avis administratifs

7213646601 - AA

Commune de COURCELLES-EN-BASSÉE Rétrocession du chemin de la route de Salins 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de Courcelles-en-Bassée, par arrêté municipal n°16-2019, en date du 28 octobre 2019, a décidé de mettre à l'enquête publique pour la rétrocession du chemin de la route de Salins à la ferme de Bailly cadastré n°C-343 à la commune de Courcelles-en-Bassée.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par M. Daniel BERTHELOT, commissaire enquêteur, seront déposés et tenus à la disposition du public, en mairie de Courcelles-en-Bassée pendant 17 jours consécutifs, soit du lundi 25 novembre 2019 au mercredi 11 décembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier en mairie au commissaire enquêteur, ou par courriel à l'adresse suivante : mairie.courcelles-en-bassee@wanadoo.fr

Le dossier, comportant une évaluation environnementale, sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie (lundi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :
- le vendredi 29 novembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le lundi 9 décembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Courcelles-en-Bassée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le déclassement de chemins ruraux.

Les informations relatives au déclassement de chemins ruraux pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, Mme TIMON Jocelyne, Maire à l'Urbanisme ou du secrétariat.

7214586901 - AA



Élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) du Pays de Fontainebleau 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), M. Pascal GOUHOURY, fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2019-033 du 7 novembre 2019, il sera procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal, la CAPF étant l'autorité responsable et compétente en matière d'élaboration du RLPI.

Ce dossier concerne l'ensemble du territoire des 26 communes membres. Afin de conduire l'enquête, la vice-présidente du Tribunal administratif de Melun a désigné Mme Régine HAMON-DUQUENNE, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs du lundi 9 décembre 2019 à 9 h 30 au 10 janvier 2020 à 15 h 00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le lundi 9 décembre 2019, de 9 h 30 à 12 h 30 au siège de l'enquête à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF),
- le jeudi 19 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Bois-le-Roi,
- le lundi 6 janvier 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de La Chapelle-la-Reine,
- le vendredi 10 janvier 2020, de 12 h 00 à 15 h 00 au siège de l'enquête à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

Lieux de consultation du dossier : le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, CAPF, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30). Une consultation du dossier sera aussi à disposition du public en mairie de Bois-le-Roi (ouverture lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00) et en mairie de La Chapelle-la-Reine (ouverture le lundi et le vendredi de 8 h 30 à 10 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 00, le mardi de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 18 h 00, fermé le jeudi).

Toutefois des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu.

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces administratives, le dossier de RLPI tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 5 septembre 2019, les avis des personnes publiques associées et consultées, le bilan de concertation. Il sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- En version numérique sur la plateforme dédiée : <http://rlpi-pays-fontainebleau.enquetepublique.net> qui sera relayé aussi sur le site internet du Pays de Fontainebleau (notamment suivant le lien : <https://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepubliqueripi8>).

La version dématérialisée est disponible 7J/7 et 24h/24h sauf si problèmes techniques non prévus.

- Sur un poste informatique tenu à la disposition du public dans chacun des 3 lieux d'enquête aux jours et heures d'ouvertures au public.

- En version papier dans les 3 lieux de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures au public.

Avant l'ouverture de l'enquête ou durant celle-ci, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant un courrier au président de la Communauté d'Agglomération.

Présentation des observations :

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques accessibles sans interruption) et à l'appui de supports papiers (dossier et registre) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique disponible dans les 3 lieux de l'enquête pendant toute sa durée aux jours et heures d'ouvertures au public mentionnés ci-dessus.

Le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur la plateforme dédiée via le lien <http://rlpi-paysfontainebleau.enquetepublique.net>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : rlpi-paysfontainebleau@enquetepublique.net

- Sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et

paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public des 3 lieux de l'enquête.

- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Mme Régine HAMONDUQUENNE, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau.

Les observations et propositions du public seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé dédié.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet RLPI. Le rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la CAPF, dans les mairies des 26 communes membres et à la préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenus à dispositions du public durant 1 an. Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de la CAPF.

Au terme de l'enquête, le projet de RLPI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Vie de sociétés

7212799101 - VS

MONSIEUR TOUT DÉBARRAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 64, rue Saint-Rémy
77100 MEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 octobre 2019, il a été constitué une SAS dénommée : Monsieur Tout Débarras (MTD).

Objet social : débarras.
Durée : 99 ans.
Président : GROSSI DINO, demeurant 51, avenue du Poitou à Villeparisis.

Clause : chaque action donne droit à la participation aux assemblées et au vote, les actions sont libres, Immatriculation au RCS de Meaux.
Pour avis et mention.

7214036301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date du 2 novembre 2019 il est constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination : P&B SERVICE.
Siège social : 52, avenue Jean-Jaurès, 77177 Brou-sur-Chantereine.
Capital social : 2 000 euros.
Objet : laverie automatique.
Durée : 99 ans.

Président : M. BAUDRY Stéphane, demeurant 60, avenue de Sambre-et-Meuse à 77500 Chelles.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Meaux.

7214531601 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 novembre 2019, à 77700 Serris.

Dénomination : KANOPEE.
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 16, rue de Magny, 77700 Serris.
Objet : exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à la restauration rapide à base de hamburger.

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : les actions sont librement cessibles par l'associé unique.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :

Président : Mme Annick RIBEAU, 16, rue de Magny, 77700 Serris.
La société sera immatriculée au RCS de Meaux.

7214470001 - VS

CHEZ ORDRALPHABETIX

SAS au capital de 1 000 euros
10, rue de Prémol
77580 GUÉRARD
RCS Paris 820 497 634

AVIS

Aux termes du PV en date du 24 octobre 2019, l'associé unique a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur M. Paul MACHADO, demeurant 10, rue de Prémol, 77580 Guérard.

Le siège de liquidation est fixé au siège de la société.

Pour avis.

7214441001 - VS

ARIANE CFCI

SASU au capital de 2 000 euros
Siège : 62, rue des Châtaigniers
77680 ROISSY-EN-BRIE
RCS Melun 821 581 451

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 20 février 2018, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné quitus et décharger le liquidateur M. Ahmed BAQQA, demeurant 62, rue des Châtaigniers, 77680 Roissy-en-Brie de son mandat, de constater la clôture de liquidation à compter du 20 février 2018.

La société sera radiée du RCS de Melun.

7214621101 - VS

RECTIFICATIF CONSTITUTION

Suite à l'annonce n° 7213774901 - VS parue le 4 novembre 2019 dans La République de S&M, il fallait lire que le capital social de la SC ADRIELUC, RCS Melun 878 687 805 est de 475 000 euros et non de pas de 550 000 euros.

Pour avis, La Gérance.

7214446201 - VS



EFEC MELUN

90, rue Pascal
77000 VAUX-LE-PENIL
Tél. 01 60 56 50 20
efec.melun@efec.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Maurevert en date du 6 novembre 2019, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DE TOURNAN.
Siège social : 44, rue du Chêne, Maurevert, 77390 Chaumes-en-Brie.

Objet : acquisition et gestion de biens immobiliers.
Durée : 99 ans.

Gérance : M. Patrice WIECZOREK demeurant 44, rue du Chêne, Maurevert, 77390 Chaumes-en-Brie et M. Stéphane WIECZOREK demeurant rue Hara du Moulin de Maurevert, 77390 Chaumes-en-Brie.

Agrément des cessions : les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS de Melun.

7214485701 - VS

SCI DES BOCAGES

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : rue des Plantes
77410 VILLEVAUDÉ (Seine-et-Marne)
330 096 348 RCS Meaux

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision du 23 septembre 2019, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé en qualité de liquidateur M. Bernard NICLOT, demeurant 28, rue Louis-Bectard, 77360 Vaires-sur-Marne et fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièce relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Meaux.

Pour avis, Le Liquidateur.

7214432201 - VS

GH THERMIC

SASU
Au capital de 4 000 euros
Siège social :
48, rue de la Libération
77450 TRILBARDOU
797969060 RCS Meaux

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2019, l'associé unique a décidé à compter du 30 juin 2019 d'étendre l'objet social aux activités de : visite et inspection en milieu subaquatique.

Mention sera portée au RCS du Tribunal de commerce de Meaux.

7214412001 - VS

PACKS ÈVÈNEMENTIELS

Forme : SASU
Au capital social de 2 000 euros
Siège social :
2A, rue des Petits-Champs
77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN
821 217 866
RCS Meaux

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2019, l'actionnaire unique a décidé, à compter du 1er décembre 2019, de transférer le siège social à 118, rue Saint-Denis, 77400 Lagny-sur-Marne.

Et à compter du 4 novembre 2019 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination MAMAJÉ et d'étendre l'objet social aux activités de dépôt vente et vente de tous types de produits y compris alimentaire. Mention sera portée au RCS de Meaux.

7214694801 - VS

MILLE ET UNE COUPE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 600 euros
Siège social : 91, rue Sermonoise
77380 COMBS-LA-VILLE
(Seine-et-Marne)
834 132 037 RCS Melun

CAPITAL SOCIAL

D'un procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 5 novembre 2018, il résulte que le capital social a été réduit d'une somme de vingt quatre mille (24 000) euros, pour être ramené de vingt quatre mille six cents (24 600) euros à six cents (600) euros, par diminution de la valeur nominale des cent (100) parts sociales composant le capital social, laquelle a été ramenée de deux cent quarante six (246) euros la part à six (6) euros la part, avec remboursement partiel corrélatif à l'associée unique. Le capital social s'élève donc désormais à six cents (600) euros, réparti en cent (100) parts sociales de six (6) euros de valeur nominale chacune.

Les articles 7 et 8 des statuts, intitulés respectivement « Apports » et « Capital social », ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du tribunal de commerce de Melun.

Pour avis, Le Représentant légal.